



Sotheville.

III

DE ROUEN AU HAVRE.

Le 11 juin 1842, année célèbre parmi les années laborieuses, la loi relative au chemin de Rouen au Havre fut votée par la Chambre des députés. Les annales du temps que nous reproduisons nous apprennent que la concession fut faite pour quatre-vingt-dix-neuf ans, sur le pied des tarifs accordés au chemin de Paris à Rouen ; l'État faisait en outre un prêt de 36 millions, dont 28 millions seulement seraient remboursables, les 8 autres restant acquis à l'entreprise. Ces